

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 MARS 2024

DELIBERATION N°2024.00158

**CONTRAT DE DÉLÉGATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC DE
DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE D'ANDRÉZIEUX-
BOUTHÉON – AVENANT N°2 - APPROBATION**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 15 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 122

Nombre de présents : 72

Nombre de pouvoirs : 30

Nombre de voix : 102

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARRILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Solange MORERE, Mme Evelyne ORIOL, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, Mme Clémence QUELENNEC, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240328-D20240015810

Date de mise en ligne : 09 avril 2024

M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU représenté par Mme Françoise BOULAT, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Jacques VALENTIN, Mme Catherine ZADRA

Pouvoirs :

Mme Ingrid ARNAUD donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,
M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Françoise BERGER donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Clémence QUELENNEC,
M. Vincent BONY donne pouvoir à Mme Caroline BENOUMELAZ,
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à Mme Solange MORERE,
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Gilles BOUDARD donne pouvoir à M. Julien LUYA,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Bruno CHANGEAT donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à Mme Viviane COGNASSE,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à M. Jacques PHROMMALA,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Henri BOUTHEON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Catherine GROUSSON donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Christian DUCCESCHI,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à Mme Laura CINIERI,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Catherine CHAPARD,
Mme Corinne SERVANTON donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,
Mme Julie TOKHI donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Lionel BOUCHER, Mme Nicole BRUEL, M. Christophe CHALAND,
M. André CHARBONNIER, M. Germain COLLOMBET, M. Philippe DENIS,
M. François DRIOL, M. Jean DUVERGER, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD,
M. Pascal GONON, M. Yves LECOCQ, Mme Brigitte MASSON, M. Yves MORAND,
M. Ali RASFI, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES,
M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 MARS 2024

CONTRAT DE DELEGATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE D'ANDREZIEUX-BOUTHEON – AVENANT N°2 - APPROBATION

Saint-Etienne Métropole est l'autorité compétente en matière d'eau potable en lieu et place de ses communes membres, dont la commune d'Andrézieux-Bouthéon.

L'exploitation du service public de distribution d'eau potable de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, a été déléguée à la société VEOLIA Générale des Eaux (ci-après « le Délégataire ») dans le cadre d'un contrat de délégation par affermage entré en vigueur le 1^{er} décembre 2012 pour une durée de douze (12) ans et arrivant à échéance le 31 novembre 2024.

Dans le cadre de la réorganisation de son service public d'eau potable, Saint-Etienne Métropole a souhaité harmoniser les dates d'échéance de plusieurs contrats de concession afin de faciliter le regroupement de plusieurs services du territoire de la Plaine à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ainsi, considérant le nouveau cadre organisationnel du service public d'eau potable et les contraintes techniques inhérentes à ce dernier, il convient de prolonger d'une durée d'un mois le contrat de délégation par affermage du service public de distribution d'eau potable de la commune d'Andrézieux-Bouthéon pour porter son échéance au 31 décembre 2024. Par ailleurs, les parties conviennent de procéder à un ajustement du périmètre délégué (en intégrant un point d'achat d'eau supplémentaire) et des prestations confiées au Délégataire (en retirant la prestation accessoire prévue au contrat pour l'entretien des équipements incendie) et de substituer le Règlement du Service de l'Eau Potable annexé au contrat par celui adopté par décision de l'assemblée délibérante du 19 décembre 2019.

Le projet d'avenant soumis à l'approbation du Conseil Métropolitain a ainsi pour objet :

- de prolonger la durée du contrat de délégation par affermage du service public de distribution d'eau potable de la commune d'Andrézieux-Bouthéon d'un (1) mois pour porter son échéance au 31 décembre 2024 ;
- d'ajuster le périmètre délégué en intégrant un point d'achat d'eau supplémentaire au SYPROFORS (Syndicat Mixte de production d'eau potable du Forez Sud) mis en service en avril 2020 ;
- de retirer la prestation accessoire prévue au contrat pour l'entretien des points d'eau incendie ;
- de substituer le règlement du service annexé au contrat par celui adopté par le Conseil Métropolitain du 19 décembre 2019.

Aussi :

- Vu les articles L.3135-1 6°, R.3135-8 et R.3135-9 du Code de la commande publique,

- Vu le contrat de délégation par affermage du service public de distribution d'eau potable de la commune d'Andrézieux-Bouthéon en vigueur,
- Vu le projet d'avenant n°2 au contrat de délégation par affermage du service public de distribution d'eau potable de la commune d'Andrézieux-Bouthéon, en annexe à la présente délibération,
- Vu l'exposé des motifs,

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve l'avenant n°2 au contrat de délégation par affermage du service public de distribution d'eau potable de la commune d'Andrézieux-Bouthéon ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit avenant et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Secrétaire de Séance,**



Tom PENTECOTE

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE